

Ville de Grigny

Stade Jean Zay

KIDS CROSS 2022

Pour les catégories

BABY ATHLE - EVEILS ATHLETIQUES - POUSSINS

BENJAMINS - MINIMES

organisé par La ville de Grigny avec la participation du Comité Départemental d'Athlétisme Auvergne Rhône Alpes

REGLEMENT KIDS CROSS

Article 1 : Présentation

La commune de Grigny organise, une course par équipe réservée aux enfants. Le dimanche 9 octobre 2022

Cette manifestation sportive comporte des parcours et des durées différentes, en fonction de l'âge des participants. Les enfants évoluent sur en parcours en forme de boucle en aller/retour dit « manège » pendant un temps déterminé (en fonction de la catégorie). A chaque passage, sur la base de départ, un bouchon sera distribué aux membres de l'équipe, par un responsable, et à déposer dans un « seau performance ». A la fin de l'épreuve on comptabilise le nombre de bouchons de chaque équipe.

Les catégories d'âges 2022 (valable du 1 septembre 2022 au 31 aout 2023)

Catégorie	code	Année de naissance	Durée de l'épreuve
Baby athlé	BA	2017 et après	4 minutes
Ecole d'athlétisme	EA	2014 à 2016	6 minutes
Poussin	PO	2012 et 2013	8 minutes
Benjamin	BE	2010 et 2011	10 minutes
Minimes	MI	2008 et 2009	12 minutes



Article 2 : Inscriptions

La course est ouverte aux enfants licenciés ou non, français ou étrangers. Les résultats seront communiqués à tous les participants. L'inscription se fera uniquement sur le site et par mail. **Les enfants inscrits individuellement et qui n'auraient pas d'équipe, seront intégrés dans une équipe par les organisateurs.** L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical, catégories, frais d'engagement...).

Article 3 : Licence, Certificat Médical

Pour tout concurrent qui n'aurait pas de licence acceptée par la réglementation des courses hors stade (FFA, FFTRI, FFCO, FFP....) Les enfants participent à la compétition sous la responsabilité des parents. Il est conseillé de vérifier au préalable l'aptitude médicale à la course à pied.

DEROULEMENT KIDS CROSS inscriptions : Fichier d'inscription :

Par mail : trail-lones-coteaux@mairie-grigny69.fr

Par site : www.yaka-inscription.com/entrelonesetcoteaux20212

Sur site le jour « j » : Espace Michel Favier 6 rue de la République

Passé ce délai aucune inscription d'équipe ne sera acceptée.

Article 4 : Remise des dossards

Un dossard papier numéroté sera attribué par équipe. Des chasubles de couleurs pourront être utilisés.

Composition des équipes : Entre 4 et 6 enfants maximum. Les équipes doivent être mixtes (filles et garçons). Un responsable d'équipe adulte devra être désigné pour récupérer les dossards, et gérer son

équipe pendant le déroulement du KIDS CROSS (vérifier si les bouchons sont pris et déposés dans le bon seau, comptage des bouchons en fin de jeu, ...). Pour chaque départ, il y aura entre 4 et 6 équipes en lice.

Article 5 : Horaires des courses

Horaires : A partir de 9h45, mise en place et vérification des équipes. Distributions des dossards (+ chasubles) au Stade Jean ZAY « terrain en gore »

10h15 : 1er départ : Baby Athlé

10h30 : 2ème départ : Ecole d'Athlétisme

10h45 : 3ème départ : Poussins

11h00 : 3ème départ : Benjamin + minimes

11h30 : Résultats et remise des récompenses au podium du trail.

IMPORTANT: Les horaires des courses sont donnés à titre indicatif, ils pourront être avancés ou retardés de quelques minutes en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 6 : Assurance – Sécurité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé. Une police « responsabilité civile » est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles. Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible sur le circuit. Une convention est signée avec les secouristes de la Croix Blanche qui assurent l'assistance médicale. Pour des raisons de sécurité et sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation et des secours sont autorisés. Les enfants participants à la course doivent être couverts par une assurance qui couvre les activités sportives.

Article 7 : Ravitaillement

Un ravitaillement sera donné aux enfants lors de la remise des récompenses.

Article 9 : Règles des participants

Les participants doivent avoir un comportement sportif, ils doivent suivre le parcours balisé et se conformer aux consignes de sécurité transmises. Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.